

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 06 MARS 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

IMMER Alain

SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle

REUTER Olivier

THILL Céline

VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte

WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

MENEGHIN Gaël

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 697 GROUPAMA : Renégociation contrat « Villasur »

**Considérant** la hausse de la prime 2023 de 14,25% du contrat VILLASSUR, Monsieur le Maire a contacté l'assureur GROUPAMA afin de d'abaisser la prime annuelle.

Compte tenu des relations avec GROUPAMA et du faible taux de sinistralité, le gestionnaire du dossier a réduit le montant de la prime d'assurance 2023 à 4 218,94€ soit une hausse de 3.66% par rapport à celle de 2022.

Un avoir au prorata de la période couverte par le nouveau contrat sera émis par GROUPAMA.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire, à signer le contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA dont la prime annuelle s'élève à 4 218,94€.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23  
Le Maire,


